

Note n° 61 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 16 septembre 2019

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s le 6 septembre

Décisions pour la journée d'action du 8 octobre :

- **L'envoi d'un courrier à tous les présidents des groupes parlementaires** sur nos revendications par rapport au futur PFLSS 2020 : annulation de l'augmentation de la CSG pour toutes les personnes en retraite et revalorisation de la pension pour tout le monde en fonction de l'évolution des salaires avec rattrapage des sommes perdues, minimum de pension au SMIC.
- **Un modèle de tract pour les départements** qui titre sur nos exigences, valorise nos actions ayant permis quelques reculs, insiste sur nos revendications pour l'augmentation du pouvoir d'achat, pointe le risque d'un nouveau gel des pensions pour diminuer les dépenses de retraite et satisfaire la volonté du gouvernement de résorber le déficit avant la mise en place de sa réforme des retraites en 2025, pointe aussi la menace du plafonnement des dépenses des retraites à 13,8 % du PIB, appelle à des actions dynamiques le 8 octobre.
- **Pour Paris, une intersyndicale « Ile-de-France » sera réunie** pour décider du lieu de rassemblement, du parcours, de la façon de rendre la manifestation dynamique (fanfare ?). L'objectif pourrait être le premier ministre et le parcours Montparnasse – Matignon.
- **Un communiqué de presse commun** donnera l'avis des neuf sur les mesures qui seront contenues dans le PLFSS 2020, mesures qui devraient mettre en œuvre les annonces d'E. Macron concernant la revalorisation des pensions.
- **Une conférence de presse** mardi 1^{er} octobre à 11 h rappellera toutes nos actions en cours et annoncera la journée du 8 octobre.

Suites directes du 8 octobre : une rencontre nationale des délégations départementales aura lieu le jeudi 21 novembre. Des échanges fructueux le matin se concluront par l'approbation d'une motion qui sera ensuite portée à la ministre Agnès Buzyn, qui refuse de nous recevoir.

La campagne des Maires

Les courriers aux maires s'avèrent importants pour ancrer fortement nos revendications et les faire porter par les politiques. Les envois se poursuivent dans les départements, l'exemple de la quarantaine de réponses de maires de la Moselle montre que cette action peut avoir un impact important. Les maires ayant répondu recevront une lettre de remerciement.

Des courriers sont adoptés et seront envoyés à l'Association des Maires de France (président et vice-président) et à l'Association des Maires ruraux.

Une initiative début 2020 avant les municipales pourrait terminer « par un point d'orgue » la campagne des courriers aux maires.

Les EHPAD et l'aide à domicile

Une réunion intersyndicale santé, sur la situation très difficile dans les établissements et pour les soins à domicile, s'est conclue par quelques décisions d'actions, que les neuf soutiendront (le 8 octobre pour toutes les organisations sauf FO qui mobilise le 15 octobre, jour de la remise par Buzyn de son rapport).

Notre lettre du 2 juillet à Mme Agnès Buzyn n'a pas obtenu de réponse. Il est décidé de rédiger une lettre ouverte à la ministre, qui insistera sur la dégradation de la prise en charge de la santé des retraité-e-s, de la situation dans les établissements, pour les soins à domicile et dans les services d'urgence que les personnes âgées sont accusées de saturer.

Le HCFEA

Au sein de Haut-Conseil de l'âge, les neuf continuent de travailler ensemble, ce qui permet d'y affirmer nos positions communes qui font référence. Nous réagirons ensemble sur la note du Président du HCFEA au sujet de la situation des retraité-e-s et des conséquences pour eux de la réforme des retraites.

Une députée LREM de Loire-Atlantique, Audrey Dufeu-Schubert, semble chargée de réfléchir à l'amélioration de l'image des retraité-e-s... en ignorant les syndicats. Un courrier lui sera envoyé, il rappellera nos revendications et signalera que les qualificatifs « nantis » et « privilégiés » souvent utilisés à l'égard des personnes retraitées par LREM dégradent cette image.

Prochaine réunion : vendredi 18 octobre 2019 à 9 h 30 à la CGT.

Réunion du CA de l'UNIRS

Le Conseil d'Administration de l'UNIRS s'est réuni le 12 septembre avec huit personnes représentant une fédération ou un syndicat national et 11 représentant-e-s d'un Solidaires départemental. Voici les principaux points abordés.

Les activités spécifiques « retraité-e-s » depuis le précédent C.A. de l'UNIRS du jeudi 13 juin 2019, très nombreuses, ont été rappelées et discutées, notamment les rassemblements des neuf du 20 juin dans les départements et à Paris (remise à l'Élysée de 60 000 cartes pétitions, sur les plus de 200 000 signées) et les deux réunions des 9 organisations de retraité-e-s (voir au recto les décisions du 6 septembre).

Les prochaines mobilisations et initiatives « retraité-e-s » ont été préparées :

- Obtenir auprès des maires des vœux des conseils municipaux sur la situation des personnes retraitées : chaque personne qui connaît un maire, ou à défaut un conseiller municipal, peut y contribuer.
- La journée nationale d'actions des retraité-e-s le mardi 8 octobre 2019 à l'appel des neuf : les réunions ont commencé dans les départements. Un tract UNIRS viendra compléter celui des neuf.

Assemblée générale de l'UNIRS. Elle aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 dans les locaux de Solidaires, à Paris ; nous avons préparé l'organisation concrète de toute la journée et :

- discuté, amendé et adopté le rapport d'activité qui va être envoyé,
- pris acte du rapport de trésorerie,
- listé les sujets souhaités pour l'intervention du Secrétariat national,
- précisé les points à discuter dans le dossier revendicatif sur le pouvoir d'achat, ainsi que sur l'aide à l'autonomie avec l'actualité de la loi vieillissement annoncée par le gouvernement,
- déterminé le contenu des motions d'actualité et d'orientation qui seront présentées à l'AG, du communiqué de presse qui serait envoyé à l'issue de notre AG.

Le contexte économique, social, syndical, environnemental et politique depuis le dernier C.A. du 13 juin a été discuté à partir d'un texte envoyé à l'avance. Le C.A. a insisté sur :

- La cohérence des attaques du gouvernement pour « détricoter » le compromis politique et social de 1945, en matière de sécurité sociale, droit du travail, services publics, démocratie représentative, paritarisme et dialogue social, etc.
- La nouvelle réforme des retraites qui concerne directement les personnes actuellement retraitées.
- La « rentrée sociale », actuellement dispersée, face à la rentrée gouvernementale et patronale.
- Les actualités « gilets jaunes ».
- Décision prise de publier des communiqués de presse appelant tous les retraité-e-s à se joindre aux mobilisations Climat (le 21 septembre), grève contre la réforme des retraites (24 septembre), défense des services d'urgence et des hôpitaux (26 septembre).

Le point vie interne de l'UNIRS a permis de préciser le calendrier et les échéances de travail, de préparer la prochaine AG du réseau syndical international qui se tiendra à Paris les 15 et 16 novembre 2019.

A savoir : à défaut d'une chasuble spécifique, l'UNIRS dispose de grands autocollants pour auto-fabriquer une chasuble « Solidaires Retraitées Retraités ». Qui en veut ?

EHPAD : le privé privilégié

Un rapport de la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, à consulter en cliquant [ici](#)) analyse les 275,9 milliards de dépenses de santé 2018 et particulièrement les 11,3 milliards de soins de longue durée aux personnes âgées. Pour les EHPAD, il constate un glissement des dépenses du public vers le privé.

En 2018, ces dépenses de 11,3 milliards pour les personnes âgées ont augmenté de 2,4 %. Les EHPAD et autres établissements représentent l'essentiel de la dépense (76 %), soit 8,6 milliards, répartis entre 4,6 milliards pour le public et 4 pour le privé. Le privé progresse plus que le public, ce qui fait dire à la DRESS « depuis 2012, la part des établissements publics recule tendanciellement au profit des établissements privés ».

Les pharmacies rackettent les personnes âgées

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le prix de médicaments varie selon les personnes, avec des suppléments pour payer le pharmacien qui « analyse l'ordonnance, assure une éventuelle préparation à la délivrance, conseille les patients ».

Ainsi, une ordonnance de médicaments remboursables et facturés à des personnes de plus de 70 ans (et des enfants jusqu'à 3 ans) est majorée de 0,51 € en 2019 et de 1,58 € en 2020. Le remboursement est pris en charge, si ces médicaments sont remboursables, à 70 % par la Sécu et, pour les personnes qui en ont une, à 30 % par la mutuelle.

On veut garder nos lecteurs et lectrices

L'INSEE vient de publier quelques statistiques sur la disparition des personnes âgées.

Pour les personnes de 65 à 74 ans, c'est à cause des tumeurs (48,3 %), maladies circulatoires (17,1 %), maladies respiratoires (5,4 %), de 75 à 84 ans, ces causes évoluent respectivement ainsi : 33,2 % ; 24 % ; 7,3 %. Pour les autres âges et pour plus de détails, cliquer [ici](#).